

Séance du 29 avril 2019

Nbre de membres : 10  
Nbre de présents : 07  
Nbre de votants : 07

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-neuf avril, à 20 h00, le Conseil municipal de Moivrons, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale de M. Renaud SAINT MARD, Maire.

Date de la convocation:  
22/04/2019

**Présents :**  
Virginie SAINT MARD, Françoise MAGGIORI, Josiane DUPUY,  
Renaud SAINT MARD, Patrice ROUGETET, Philippe DUPRE,  
Arnaud DARBELET

Date d'affichage:  
22/04/2019

Date d'affichage du  
Compte-rendu :  
07/05/2019

**Absents excusés :** Aurélie NICOLAY

**Absents non excusés :** Lionel BARBIER, Teddy LHUILLIER

Date d'envoi en Préfecture :  
07/05/2019

**Pouvoirs :**

A été nommé secrétaire de séance : Virginie SAINT MARD

Début de séance 20h

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du Conseil en date du 06 avril 2019

**🔗 N° D2019-18 Convention de mise à disposition de personnel dans le cadre du service intérim du CDG 54**

Le Maire expose que le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle a créé un service intérim auquel il peut faire appel pour pallier les absences de courte durée du personnel moyennant une participation fixée chaque année par le Conseil d'Administration de cet établissement.

Il sollicite du Conseil Municipal, l'autorisation de faire appel à ce service en cas de besoin et de signer la convention correspondante le moment venu.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à faire appel autant que de besoin au service de remplacement mis en place par le CDG de Meurthe-et-Moselle.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de personnel

**🔗 N° D2019-19 Décision modificative n°1**

Le Maire expose que, suite à une erreur matérielle (erreur de saisie), le résultat de fonctionnement reporté est erroné.

Il a été inscrit 49 911.41 € au lieu de 49 862.83 € soit un écart de + 48.58 €.

Il convient de le régulariser par l'opération suivante :

Section Fonctionnement – Recettes

002 : Excédent de fonctionnement reporté : -48.58 €

Section Fonctionnement – Dépenses

022 : Dépenses imprévues : -48.58 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 1 Abstention et 6 Pour :**

Autorise la Décision Modificative n°1

Autorise Monsieur le Maire à effectuer la modification budgétaire

Fin de séance 20h20

**Divers :**

- Elections européennes 26 mai 2019

**Liste des assesseurs**

8h-10h30	- Arnaud DARBELET - Sophie DARBELET - Yannick NICOLAY
10h30-13h	- Aurélie NICOLAY - Josiane DUPUY - Virginie SAINT MARD
13h-15h30	- Renaud SAINT MARD - Teddy L'HUILLIER - Florence VIN
15h30-18h	- Patrice ROUGETET - Philippe DUPRE - Françoise MAGGIORI
18h- Dépouillement	- Josiane DUPUY - Françoise MAGGIORI - Virginie SAINT MARD - Patrice ROUGETET - Philippe DUPRE - Renaud SAINT MARD - Florence VIN - Teddy L'HUILLIER - Aurélie NICOLAY

Président du bureau de vote :

Renaud SAINT MARD

- Commémoration du 08 mai : Rendez-vous à 10h30 le 08 mai 2019 au monument aux morts
- Prochain Conseil Municipal le 20 juin 2019 à 20h